



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 21 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL INTEGRAL

L'an deux mille vingt le mardi vingt et un juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale régulièrement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme. Pascale Luguët, Maire.

Présents:

Mme LUGUET : Maire

Mme MANDEIX : Vice-présidente

Mme FRECHET : Déléguée

Mme PERTHUIS, Mme TRUILHE, M BEAUMONT, Mme MANSE, Mme SADRES : Conseillers Municipaux

M BRU, Mme COPPOLA, M FAINZANG, M NADAU : Désignés

Excusés :

Mme GONZALO (donne pouvoir à M BRU), Mme MAHAIE (donne pouvoir à M NADAU)

Mme BASSI (absente excusée), M BACHOWSKI (absent excusé), Mme BENFAKIR (absente excusée)

Secrétaire de séance:

Mme Nicole PERTHUIS

.....

Rapport n°1 - Budget primitif 2020 CCAS (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2020 du CCAS de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 188 955.87€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 174 261.42€.

La section d'investissement s'équilibre à 14 694.45€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

14 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

APPROUVER : le budget primitif 2020 du CCAS, tel que présenté.

Rapport n°2 - Budget primitif 2020 MARPA (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2020 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 6 821.03€ avec un total dépenses de 473 121.57€ et un total recettes de 479 942.60€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 374 564.59€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 6 821.03€ avec un total dépenses de 98 556.98€ et un total recettes de 105 378.01€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique.

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

14 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

APPROUVER : le budget primitif 2020 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

La séance est levée à 19 h 15

Boé, le vendredi 24 juillet 2020

Le directeur des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Martin', written over a horizontal line.

M. Bruno Martin